

« La concertation locale de l'Insee avec les acteurs publics dans les régions »

Commission Territoires CNIS

25/11/2021

Yvonne PEROT – DR Centre-Val de Loire



Une concertation dans quel contexte ?

Le cadre institutionnel commun à toutes les régions évolue fortement :

1 - Des transformations liées aux transferts de compétences de l'État vers les collectivités (Conseils Régionaux, Départementaux, Métropoles, Intercommunalités) : économie, emploi, transport, formation, sport

2 – La Réforme de l'État a

- * réorienté les moyens de l'État à l'échelon régional, et fait émerger des Directions Départementales Interministérielles pour la mise en œuvre des politiques publiques.

- * renforcé le rôle de pilotage des préfets de département : ils sont les référents de l'ANCT en matière d'ingénierie territoriale.

- * réduit la mission des Sgar en matière d'animation régionale : études, prospective, rencontres, ...

Un degré de coopération entre les acteurs variant d'une région à l'autre

Plusieurs freins possibles selon les régions :

- le périmètre géographique des 15 régions de 4 à 13 départements : taille et prégnance des problématiques socio-économiques
- le degré de coopération et la qualité de travail entre l'État et les collectivités
- le niveau de connaissance et d'analyse des acteurs en présence
- les changements de personne chez les préfets et les Dr Etat qui peuvent « défaire » des relations établies
- les enjeux politiques
- pas d'attente exprimée de la part du Préfet de R pour la sphère Etat, le président du CR pour les collectivités locales,
- absence de structuration de la « connaissance territoriale et économique régionale »
- la place prise par les Ceser dans leur espace régional

Du côté de l'Insee, quelles sont les relations des DR avec la sphère ETAT ?

Une relation avec les préfets (et les Sgar), les directeurs régionaux de Etat, les ARS, Rectorat, DRFIP, BDF, ... qui varie en fonction des régions

- CAR, CAR thématiques : interventions en économie, conjoncture, présentations d'études

Une activité partenariale réelle

- des relations continues encadrées par des conventions mais pas toujours
- des sollicitations ponctuelles pour des séminaires,
- avec les directions de l'État, des relations bilatérales régulières
- la participation à des plateformes thématiques : santé, social, habitat, ...
- la mise à disposition par l'Insee de tableaux de bord mensuels sur l'impact économique et social de la crise

Les réseaux de techniciens ont disparus dans la plupart des régions.

Du côté de l'Insee, quelles sont les relations des DR avec les collectivités locales?

Les **conseils régionaux** : des fonctionnements internes non stabilisés

- des conventions Insee – CR pour des études à double timbre
- depuis la RT, des sollicitations sur le SRADDET, le SRADeII, le contrat de plan Etat Région
- les Conseils Régionaux s'appuient sur leurs « satellites » les Oref, les AU, les agences de développement créées après la RT (dans qq régions seulement)

Les **métropoles, les EPCI** : mise à disposition d'indicateurs, autant de formats différents que de structure

Participation aux travaux des **CESER**, dans toutes les régions

- interventions en commission (conjoncture, démographie, ...)
- présence dans les sections prospective

Et les CRIES alors ?

Des instances qui existent depuis 10 ans (ou se réactivent)

Île-de-France, Occitanie (en sommeil), Hauts-de-France, La Réunion

- Positionnement technique vs stratégique, concertation vs diffusion
- Une évolution vers des structures plus légères, rayonnement territorial, objectifs plus stratégiques (se réinterroger sur...)
- conventionnements qui facilitent la stabilité au delà des changements de Préfet et de DR
- des objectifs communs
- lieu d'échanges, des rencontres, des contacts, porter à connaissance (méthodologie et travaux d'analyse)
- espace commun État/collectivités (« tout le monde se parle »)
- facilite l'émergence de projets
- une fonction de C&E pour l'Insee

Le point de vue des directeurs régionaux concernant les perspectives dans leur région

Des objectifs communs :

- partager une connaissance des politiques publiques territoriales (important pour l'Insee)
- ***partager la connaissance générale des territoires***
- Toucher tous les territoires
- pérenniser ou faciliter les relations institutionnelles au sein de la région (dès que cela est possible)
- susciter l'***écoute des besoins*** et « l'écoute entre tous »
- prioriser collégialement les actions à mener, les thèmes à analyser
- faire de la ***pédagogie sur les sources et les méthodes***

Le point de vue des directeurs régionaux concernant les perspectives de leur région

Pour cela,

- travailler (l'Insee) à **permettre l'émergence** (la maturité) d'une volonté politique des acteurs de premier plan, concernant l'identification des questions à enjeux partagées entre l'État et les collectivités ;
- **s'appuyer davantage sur les CESER**, utiliser les CESER, bien positionnés pour pointer l'émergence des besoins, organiser des échanges, et disposant de moyens pour le faire
- à ce stade, à défaut, préférer **des formats légers, souples** (très légers en fonction du climat institutionnel) pour réunir des publics R et D :
 - * alimenteront la réflexion dans le cadre de journées, des rencontres, des évènements, sur la base desquels le SGAR et le CR pourront engager des priorités
 - * permettront d'associer ponctuellement les universitaires,

Le point de vue des directeurs régionaux concernant les perspectives de leur région

Des interrogations concernant le choix d'engagement en région :

- se demander « est-ce que cela vaut le **coût** ? » peu de moyens internes à flécher dans des démarches nouvelles (cf.coût des Cries) même si les retours d'expériences des 3 régions confirment les bénéfices d'une telle démarche (relations, écoute des besoins, priorisation des thèmes à éclairer en priorité dans chaque région, ...
- est-ce nécessaire de proposer une telle instance pour répondre à nos missions, tout particulièrement sur l'analyse territoriale, l'expertise sur les données locales multi-sources, les méthodes statistiques ?
- comment éviter le « quant à soi » entre techniciens, chargés d'études ? Mais ne pas s'en priver pour autant.

En conclusion, quels axes de réflexion et d'améliorations ?

L'Insee n'a pas vocation, ne dispose pas de moyens suffisants pour se saisir seul en région de la concertation avec les APR, ni de toutes les clés de compréhension pour dynamiser celle-ci.

L'Insee peut contribuer par sa place en région à :

- définir de quoi les parties prenantes ont besoin pour s'engager dans une démarche explicite.
- initier une impulsion nationale : DG Insee – Min Intérieur, Ass Régions France, Ceser de France, ANCT, Ass départements de France.
- approfondir (identifier) les thèmes qui devraient (pourraient) faire l'objet d'une concertation sur les thèmes sur lesquels la statistique publique peut apporter des éléments
- inciter les acteurs régionaux de tout premier rang à reconnaître la concertation d'« utilité régionale » par les Préfets de R, les CR, les Ceser.

◆ **Merci pour votre attention**